XTF Fork Oil 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 21.05.15 Date de révision: 08.09.22 Remplace la version de: 27.09.18 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : XTF Fork Oil 10
Code du produit : 56525
Code du produit : 56525

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle,Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation non dispersive
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BARDAHL NL - OCD NEDERLAND BV
Maxwellstraat 41
3316 GP Dordrecht
Nederland
T 0031 78 651 2322 - F 0031 78 617 4848
mjkooijman@bardahl.nl - www.bardahl.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0) 6 54924171
Pendant les heures de bureau: 8.30 t/m 17:00 h

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Acides naphténiques(1338-24-5). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bismuth Naphthenate	N° CAS: 85736-59-0	1 – 1,5	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc bis [O,O-bis (2-ethylhexyl)] bis: dithiophosphate	N° CAS: 4259-15-8 N° CE: 224-235-5 N° REACH: 01-2119493635-27	0,1 – 0,39	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Acides naphténiques	N° CAS: 1338-24-5 N° CE: 215-662-8	0,05 – 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
2.6-DI-TERT-BUTYLPHENOL	N° CAS: 128-39-2 N° CE: 204-884-0 N° REACH: 01-2119490822-33	0,1 – 0,21	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
Zinc bis [O,O-bis (2-ethylhexyl)] bis: dithiophosphate	N° CAS: 4259-15-8 N° CE: 224-235-5 N° REACH: 01-2119493635-27	(1 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319 (50 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Température de manipulation : < 40 °C
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Température de stockage : < 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Lunettes bien ajustables. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire			
Type	**Champ d'application**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité			

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Penetration**	**Norme**
Gants de sécurité	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide huileux.
Couleur	:	brun.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 180 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	872 kg/m³ (15°C)
Solubilité	:	Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	32 mm²/s (40°C)
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Zinc bis [O,O-bis (2-ethylhexyl)] bis: dithiophosphate (4259-15-8)	
DL50 orale rat	3100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Acides naphténiques (1338-24-5)	
DL50 orale rat	3000 – 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Indications complémentaires : <3% DMSO (IP346)

Toxicité pour la reproduction : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Acides naphténiques (1338-24-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

XTF Fork Oil 10	
Viscosité, cinématique	32 mm²/s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Zinc bis [O,O-bis (2-ethylhexyl)] bis: dithiophosphate (4259-15-8)	
CL50 - Poisson [1]	4,4 mg/l (forel)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	75 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	410 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

XTF Fork Oil 10	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Acides naphténiques (1338-24-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable. Adsorption dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zinc bis [O,O-bis (2-ethylhexyl)] bis: dithiophosphate (4259-15-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,59

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / / / ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.
Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants
Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Contains no substance(s) listed on the Drug Precursors list (Regulation EC 273/2004 on drug precursors)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
	Abréviations et acronymes: RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer OACI: Organisation de l'aviation civile internationale ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses IATA: International Air Transport Association SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV: Composés organiques volatils (USA, UE) CL50: concentration létale 50 pour cent DL50: dose létale 50 pour cent

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
EUH208	Contient Acides naphténiques(1338-24-5). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit